

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DE SÉRIGNY

LUNDI 2 NOVEMBRE 2015

Présents :

M. RAIMOND, enseignant des CM1/CM2 et directeur par intérim
 M. ROUMIEU, enseignant des GS/CP, remplaçant de M^{me} NOVO
 M^{me} FORTIN, enseignante des CE1/CE2
 M^{mes} BARABEAU, BARRÉ, ALBUISSON, représentantes des parents d'élèves
 M. FAGOT, maire d'Andilly
 M^{me} DUPRAZ, responsable des affaires scolaires
 M^{me} PORCHER, ATSEM et responsable de la garderie
Absences excusées : M^{me} BESANÇON, Inspectrice de l'Ed. Nationale, RASED, M^{me} DROUET représentante des parents d'élèves

Absentes : M^{me} ÉCALLE, DDEN ; M^{me} DUVERGER représentante des parents d'élèves

1- Désignation des secrétaires de séance

M^{mes} FORTIN et BARABEAU

2- Approbation du compte-rendu du conseil d'école de juin 2015

Le compte-rendu est approuvé.

3- Approbation du règlement intérieur et de la charte d'utilisation Internet

- Le règlement intérieur et la charte d'utilisation Internet sont approuvés à l'unanimité. La charte de la laïcité est affichée dans le hall de l'école. Le règlement sera transmis aux élèves et à leurs parents pour signature.
- Des parents questionnent l'accès non sécurisé (pas de code d'accès nécessaire comme dans certaines écoles) au blog de l'école (exemple : photos d'anciens élèves consultables sur le site de l'école). Le directeur rappelle que les autorisations parentales avaient été données mais que chacun peut demander la suppression à l'école s'il le souhaite.
- Rappel : la collation matinale est tolérée, mais pour quelques élèves, elle reste trop sucrée et trop consistante (sodas, barres énergétiques, paquet complet de gâteaux)

4- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le 9 octobre 2015. Une seule liste était présentée, incomplète puisque seulement 5 postes sont pourvus sur les 6 disponibles...

Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Nombre de votes blancs ou nuls	Taux de participation	Titulaires	Suppléants
86	59	7	68,6%	M ^{me} DUVERGER Audrey M ^{me} BARRÉ Cécile M ^{me} BARABEAU Hélène	M ^{me} ALBUISSON Stéphanie M ^{me} DROUET Angélique

M^{me} DUPRAZ demande la participation d'un 2^{ème} parent pour siéger à la commission du Projet Educatif De Territoire en remplacement de Madame Le Mollé (qui a déménagé). Madame BARABEAU se propose. Une réunion est prévue le 12/11/15 pour évaluation des TAP

5- Effectifs

Pour la rentrée 2015, l'équipe enseignante est identique, chacun a gardé sa classe et les niveaux de l'année précédente. M. ROUMIEU remplace Madame NOVO le temps de son congé maternité.

Classe de GS/CP M ^{me} NOVO	Classe de CE1/CE2 M ^{me} FORTIN	Classe de CM1/CM2 M. RAIMOND	TOTAL
17 (7 GS/10 CP)	17 (9 CE1/8 CE2)	20 (13 CM1/7 CM2)	54 élèves

Effectifs annoncés en 2015-2016 par la mairie : Maternelle d'Andilly : 108 au lieu de 149 cette année ; Andilly élémentaire : 85 au lieu de 73 et Sérigny : 47 au lieu de 51 actuellement.

- La mairie est interrogée sur le maintien de l'accueil des GS sur l'école de Sérigny. Il n'y aura plus de GS à Sérigny l'an prochain : les élèves de Saint Ouen repartent sur leur commune dans le cadre de l'ouverture de l'école maternelle, il y aura donc fermeture de deux classes à la maternelle d'Andilly et une fermeture probable à Sérigny (seuil fixé à 51 élèves) avec la possibilité d'un triple niveau.
- Une réunion entre personnels enseignants des deux écoles primaires et la mairie aura lieu le 13 novembre pour traiter des effectifs, répartitions, fermetures probables ainsi que de l'aménagement futur de la scolarité des enfants de la commune.
- La mairie précise qu'une réunion avec les enseignants, la Mairie et les parents élus sera programmée par la suite.
- Les parents élus tiennent à rappeler que le sujet des effectifs reste un point de concertation important, aussi bien en terme d'impact pédagogique (éviter les triples niveaux) qu'en terme d'organisation des familles (transport, budget garderie et TAP) si le projet de répartition des élèves sur deux écoles se concrétisait. Ils demandent à être concertés sur les propositions avant toute mise en œuvre de cette organisation. Au-delà de l'aspect pédagogique, l'équité d'organisation entre les deux écoles doit être au cœur de la réflexion.

6- Prestation goûter à la garderie :

Des parents trouvent que la collation est en quantité insuffisante.

M^{me} PORCHER donne des exemples de collations établies avec le cuisinier M. RIGGI (même collation pour les 3 écoles).

Un verre de lait (chocolaté) 2 tranches de brioche avec de la confiture par enfant un jus de fruit	Pain et fromage + de l'eau	2 madeleines par enfant + yaourt	Crème dessert + fruit et eau
--	-------------------------------	-------------------------------------	---------------------------------

M^{me} Porcher s'interroge : ont-ils suffisamment mangé à la cantine au repas de midi ? La garderie propose une collation et non un autre repas. Elle propose aux parents concernés de prendre directement contact avec elle.

7- Horaires de l'école et de la garderie, rythmes scolaires et TAP

- Horaires de l'école modifiés :
 - Lundi et jeudi : 9h à 12h15 et de 13h45 à 15h
 - Mercredi : 9h à 12h
 - Mardi et vendredi : 9h à 12h15 et de 13h45 à 16h30

Conseils évoqués : les portes sont ouvertes 10 minutes avant l'entrée en classe et certains enfants arrivent beaucoup plus tôt. Il y a des risques d'accidents car ils restent sans surveillance, devant l'école, près du parking ou sur le terrain de jeu

- Horaires de garderie : 7h30 – 8h50 le matin et 16h30 – 18h30 le soir, tous les jours sauf le mercredi : 12h – 12h30.

Les problèmes de respect des horaires sont récurrents cette année : certains enfants n'étant inscrits ni au TAP, ni à la garderie, ni au centre de loisirs restent donc à l'école sous la surveillance des enseignants. Le même souci est à déplorer à la garderie. Il est rappelé que la procédure à suivre dans ces cas est normalement de confier les enfants aux forces de l'ordre.

- Temps d'activités périscolaires et rythmes scolaires

Les TAP (temps d'activités périscolaires) ont lieu les lundis et jeudis de 15h à 16h30. Les enfants y sont inscrits pour les lundis ET les jeudis.

Demande émise par l'équipe enseignante : il faudrait que les animateurs des TAP signalent les sorties aux enseignants. En effet des sorties extérieures ont lieu parfois lors des TAP. Or certains élèves, inscrits à ces TAP, sont aussi en Activités Pédagogiques Complémentaires avec un enseignant ; ils ne peuvent donc bénéficier de ces sorties et doivent être redirigés sur un autre groupe TAP en fin de séance d'APC ; pour ne pas défavoriser ces enfants, les enseignants, informés de la programmation des sorties extérieures, pourraient aménager les jours d'APC en conséquence.

8- Aide personnalisée

36 heures annuelles sont consacrées aux APC.

Ces APC sont organisées en fonction des besoins des élèves les lundis et jeudis de 15h à 15h45, sur proposition des enseignants et après accord des parents. Une pause de 10 min est accordée aux élèves entre le temps de la classe et celui des APC. Même organisation pédagogique que les années précédentes : aide aux enfants en difficultés avec redéfinition des objectifs par période.

9- Présentation du RASED (cf.annexe)

L'équipe du RASED du canton de Marans est composée de :

- M^{me} DERBOULE, psychologue scolaire
- M. MOYON, enseignant spécialisé, qui intervient sur les écoles du secteur
- M^{me} LAGARRIGUE, professeur des écoles, qui intervient sur les écoles du secteur

L'intervention du RASED peut être demandée par les enseignants, les parents ou les élèves eux-mêmes.

Une fiche de présentation sera mise en annexe du compte-rendu du conseil d'école et sera exposée sur le panneau d'affichage.

10- Sécurité : exercice incendie et sécurité aux abords de l'école

- Un exercice d'évacuation a été organisé le 13 octobre 2015 et il s'est bien déroulé. Il est de nouveau signalé que la porte d'accès aux classes de GS/CP et CE1/CE2 ouvre vers l'intérieur du bâtiment contrairement aux consignes d'évacuation, mais la mairie ne souhaite pas, à cause du coût, remplacer une porte changée il y a 3 ans.
- L'inspection demande au directeur de remplir un document unique d'évaluation des risques professionnels, il ne concerne que les personnels de l'école.
- Une formation des personnels communaux aura lieu les 18 et 25 novembre 2015 : formation sur l'évacuation des bâtiments et sur l'utilisation des extincteurs.
- Des débris de verre restent nombreux au pied des containers, près de la structure de l'aire de jeux et aux alentours de l'entrée de l'école. La modification du positionnement des containers de récupération (actuellement à proximité immédiate de l'école et sur le lieu de passage de nombreux enfants) semble difficile à envisager.

11- Coopérative scolaire

Les comptes ont été vérifiés et validés par M^{me} ECALLE et M^{me} BELLOUARD. Le solde est excédentaire.

12- Projets et sorties :

PLANETARIUM : à l'occasion de la Fête de la science les CM1/CM2 ont bénéficié d'une séance de planétarium numérique animée par M. Singer, le 16 octobre dernier, à la salle des fêtes de Sérigny, financée par la Communauté de communes Aunis Atlantique.

CONCERT JMF : le 24 novembre, les GS/CP et CE1/CE2 se rendront à un concert de Merlot, organisé par les Jeunesses Musicales de France à la salle polyvalente de Marans.

USEP : réinscription à l'USEP de Marans des 3 classes de l'école de Sérigny. Participent à l'USEP, les écoles de Marans, Esnandes, Saint Sauveur d'Aunis et Sérigny. Cette année, les sorties sportives auront pour thèmes :

- le vélo pour les cycles 2, sur un site clos ; pour les cycles 3, initiation APER sur un circuit.
- sortie balle ovale organisée au stade de rugby de Marans avec l'aide du club de rugby de Marans.
- sortie sur le stade d'athlétisme de Marans pour les classes de GS/CP et CE1-CE2

VOILE : Projet de voile pour les CM1-CM2, mais la CdC n'ayant plus la compétence voile, n'a plus la possibilité de proposer l'activité voile aux communes. En attente de réponses sur les projets de la ville de Marans pour l'école de voile.

PISCINE : L'activité piscine concerne les GS/CP et CE1/CE2. La CdC prend en charge 6 séances pour les cycles 2. La Mairie informe que l'école d'Andilly a pris contact dès septembre avec Palmilud, la piscine d'Esnandes, étant trop ancienne et dégradée: l'équipe enseignante de Sérigny doit rapidement demander des informations sur les créneaux possibles à Palmilud.

M. MARQUET (animateur sportif) n'intervient plus sur le temps scolaire mais sur le temps des TAP : la mairie a fait une demande d'intervention pour un groupe de Sérigny et d'Andilly mais la requête est encore en attente.

- Concernant l'utilisation de la salle des fêtes de Sérigny, la mairie informe que la salle est désormais libre sur le temps scolaire et qu'elle est donc à la disposition des enseignants.

13- Question subsidiaire : Fête des écoles

Les parents élus demandent si une fête d'école sera organisée cette année. L'an dernier, l'exposition de fin d'année sur le voyage pédagogique à l'île d'Oléron a été bien accueillie. Des parents n'ont pas compris cependant que seuls les enfants bénéficiant des TAP aient pu présenter en complément un petit spectacle.

L'équipe enseignante a choisi de dédier le temps scolaire aux apprentissages, liés au programme, l'organisation d'un spectacle exigeant du temps au détriment du suivi de ce programme

La Mairie informe que des pistes sont à l'étude pour organiser une coopération entre l'équipe des TAP et les écoles afin d'intégrer tous les enfants à une manifestation communale.

Les secrétaires de séance
M^{me} BARABEAU et M^{me} FORTIN

Le directeur
M. RAIMOND

Présentation de l'antenne RASED de Marans Réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté aux Conseils des écoles élémentaires et maternelles Année scolaire 2015/2016

L'antenne RASED de Marans fait partie de la circonscription éducation nationale de **LR-Est**.

Le RASED est présent dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Marans, Charron, Esnandes, Villedoux, Andilly, Sérigny, St Ouen d'Aunis et Longèves soit **12 écoles**, et environ **1500 enfants**. Il est composé, cette année, de trois personnes :

Mme Edwige Derboule, psychologue qui travaille sur tout le secteur.

Mr Guillaume Moyon, enseignant spécialisé qui travaille sur tout le secteur.

Mme Valérie Lagarrigue, faisant fonction de maîtresse E qui travaille sur tout le secteur exclusivement avec les classes de CP et CE1.

Nous tenons à dire que le manque de formation et de postes dans les RASED ont des conséquences sur l'accompagnement des élèves en grande difficulté à l'école.

Mme Derboule travaille, en relation avec les parents et les enseignants, pour aider à analyser la situation et voir comment dépasser les difficultés à l'école (difficultés scolaires ou difficultés à être à l'école). Elle contribue à la prévention, en partenariat avec d'autres personnels et structures que l'éducation nationale, et à l'accompagnement à la scolarisation d'enfant à besoins particuliers (reconnus handicapés ou pas).

Mr Moyon travaille avec les adultes et les enfants dans la perspective d'une meilleure compréhension des difficultés rencontrées, d'une réflexion sur les aides possibles et la mise en place de suivis spécialisés. Le travail avec les enfants a lieu sur le temps de classe dans une perspective de prévention des difficultés et d'aide à l'enfant. Ce travail peut avoir lieu en classe ou en dehors dans les salles aménagées à cet effet. Il peut être individuel ou en petit groupe. Une attention particulière est apportée à l'articulation des aides mises en place au service de l'enfant, de son développement et de ses apprentissages.

Mme Lagarrigue travaille principalement en lecture-écriture ainsi qu'en numération-calcul auprès d'élèves de CP et de CE1. La prise en charge se fait sur le temps scolaire, sous la forme de petits groupes pris en dehors de la classe ou/et en co-intervention au sein de la classe. Mme Lagarrigue travaille en partenariat avec les enseignants, les parents et les autres membres du RASED.

Cette année encore, suite au travail engagé les années précédentes au sein du RASED, nous aiderons à entendre, **dans le développement de l'enfant**, ce qui fait obstacle pour apprendre et être bien à l'école. L'aide du RASED se met en place à partir de la demande écrite des enseignants ou à partir de la demande des parents ou de l'enfant. Dans tous les cas la famille est associée à la démarche. Les priorités sont définies annuellement par le RASED en concertation avec l'inspection de la circonscription.

Nous tenons à remercier les mairies du secteur pour la mise à disposition et l'entretien des locaux utilisés par le RASED ainsi que la CDC Aunis Atlantique qui attribue un budget permettant le fonctionnement de ce service.

L'équipe du RASED
Antenne de Marans
15, place Cognacq
17230 Marans
tél (répondeur) : 0546353877